EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VAUVERT DELIBERATION N° 2023/10/29

Objet : Signature d'une convention avec ADAO

Séance du 12 octobre 2023

Date de la convocation : 21 septembre 2023	**Membre en exercice = 16** **Nombre de présents = 8** **Nombre de délégation = 2**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 octobre à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vauvert (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de réunion du CCAS, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT Président en exercice.

Présents : Mmes BERTHEZENE F., CHALMETON F., EYMARD A., LAIR-LACHAPELLE C, PEYRE C.
Mrs DENAT J., BERTRAND JP., MOUSSA F.
Absents excusés : Mmes DUQUESNE N., MICHALSKI E.
Mrs CUVIER C., HUREL JM., VIDAL S.
Absents : Mme CACHIA MORENO J
Mrs GARNIER S., MEIZONNET JL
Avaient donné pouvoir : Mme MICHALSKI E.
Mr VIDAL S.

Afin de formaliser leur coopération, le CCAS et l'association ADAO proposent une convention de partenariat qui s'étend de septembre 2023 à septembre 2024.

L'association ADAO (Association des Aidants d'Occitanie) a pour objectif d'accompagner, de soutenir et de faciliter le parcours des proches aidants.

L'association met en place des ateliers, des temps d'accompagnements individuels, des temps d'échange et de formation…

La convention de partenariat proposée précise les modalités d'organisation des différentes actions retenues au profit des proches aidants familiaux :

- Ateliers « Le temps des aidants ». C'est une prestation d'animation d'un temps

d'écoute et de rencontre pour les aidants qui en éprouvent le besoin afin de les soutenir dans leur posture et rompre leur isolement / séance de deux heures / une fois par mois.

❖ Ateliers « Bulle de vie » atelier d'expression théâtrale et de mieux être. C'est une prestation d'animation autour de l'expression théâtrale pour les aidants avec la possibilité d'y inclure leur aidé. L'idée est de dépasser la charge et la fatalité quotidienne autour d'un temps ludique et créatif / séance de deux heures / une fois par mois.

ADAO propose une participation financière forfaitaire de 220 € par séance pour l'atelier « le temps des aidants » pour assurer cette prestation dont les crédits correspondants, sollicités au préalable auprès du CFPPA, sont inscrits au budget 2023.

Monsieur le Président propose au conseil d'administration :

- L'autorisation de signer la convention proposée par ADAO ainsi que toutes pièces aux effets des présentes.

Après délibération et à l'unanimité, les membres présents approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur et autorisent la signature de la convention.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président du C.C.A.S :

Jean DENAT

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
22 NOV. 2023
Bureau du Courrier

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- *son dépôt en préfecture le* 22/11/23
- *sa notification le* .....
- *sa publication le* 22/11/23

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du 22/11/23

Pour le président par délégation,
La vice-présidente,
Elisabeth Michalski